

DECLARATION DEB (ÉCHANGES DE BIENS)

DEB VENTES : MENU / VENTES / TRAITEMENT VENTES / DEB

DEB ACHATS : MENU / ACHATS / TRAITEMENT ACHATS / DEB

Saisissez la période choisie, la base de calcul (sur livraisons ou sur factures) et le document désiré. L'état détaillé vous permet de contrôler par pays, par code douane NC8 et par fournisseur.

Généralités à savoir sur les Echanges de biens

A l'introduction

Introduit ou Introduction : arrivée de marchandises communautaires sur le territoire national. A contrario, une marchandise provenant d'un pays tiers (hors Union européenne) est dite importée.

A l'introduction vous devez déposer une DEB si vous vous trouvez dans l'un des deux cas suivants :

- vous avez réalisé au cours de l'année civile précédente des introductions d'un montant supérieur ou égal à 150 000 euros, une DEB étant exigible dès le premier mois de l'année civile en cours

- vous avez réalisé au cours de l'année civile précédente des introductions d'un montant inférieur à 150 000 euros, mais vous franchissez ce seuil en cours d'année, une DEB étant exigible dès le mois de franchissement

CA < 150 000 CERFA 10839*2

CA > 150 000 CERFA 10838*2

A l'expédition

Expédié ou Expédition : envoi de marchandises à partir de la France vers un pays de l'Union européenne. A contrario, vers un pays situé hors de l'Union européenne, il s'agit d'une exportation.

Vous devez remplir une DEB à l'expédition dès le premier Euro.

De même, si vous venez de créer votre entreprise ou si c'est votre premier échange de marchandises avec un autre Etat membre, vous n'avez pas de déclaration d'introduction à fournir, tant que vos introductions cumulées n'atteignent pas le seuil de 150 000 euros. Ce seuil franchi, vous devez transmettre des données. En revanche, à l'expédition, vous devez effectuer une déclaration au titre de la première livraison intracommunautaire réalisée, quel que soit son montant.

La déclaration est mensuelle. Une déclaration transmise après chaque opération réalisée est néanmoins possible.

Vous devez transmettre votre déclaration au plus tard le 10ème jour ouvrable suivant le mois de référence à votre centre de rattachement (CISD).

Niveau d'obligation

Introduction	Niveau d'obligation	Expédition
A partir de 2 300 000 euros Déclaration détaillée	1	A partir de 2 300 000 euros Déclaration détaillée
A partir de 230 000 euros Déclaration détaillée Données limitées à fournir	2	A partir de 480 000 euros Déclaration détaillée Données limitées à fournir
A partir de 150 000 euros Déclaration simplifiée	3	A partir de 150 000 euros Déclaration simplifiée
Pas de déclaration	4	Dès le premier euro Déclaration simplifiée Données limitées à fournir

Détail des lignes de la déclaration

Numéro de ligne

La numérotation des lignes est continue quel que soit le nombre de pages que comporte la déclaration et commence toujours par 1

Nomenclature de produit

Il s'agit de la nomenclature combinée (NC8), commune à l'ensemble des États membres.

Pays de destination / provenance

2 caractères alphabétiques. Il s'agit, à l'expédition, du code de l'État membre de destination des biens et à l'introduction, du code de l'État membre de provenance. Il ne peut s'agir que d'un code se référant à un pays de la Communauté européenne, à l'exclusion de la France (FR).

AT Autriche	BE Belgique	BG Bulgarie	CY Chypre	CZ République Tchèque
DE Allemagne	DK Danemark	EE Estonie	ES Espagne	FI Finlande
GB Royaume-Uni	GR Grèce	HU Hongrie	IE Irlande	IT Italie
LT Lituanie	LU Luxembourg	LV Lettonie	MT Malte	NL Pays-Bas
PL Pologne	PT Portugal	RO Roumanie	SE Suède	SI Slovénie
SK Slovaquie				

La valeur fiscale

Selon les cas, vous devez indiquer :

- le montant des livraisons / acquisitions intracommunautaires de biens
- le prix d'achat ou le prix de revient des biens de l'entreprise en cas de transfert de biens dont l'affectation est taxable dans l'État membre de destination ;
- le montant des régularisations commerciales (annulation d'une vente, rabais, remise, ristourne, réduction ou majoration de valeur ...) ;
- le montant de la refacturation dans le cas d'une opération triangulaire ;
- le montant de la facturation des matériaux dans le cas d'une opération triangulaire portant sur des biens faisant l'objet d'une prestation de services.

Cette rubrique n'est pas à servir en niveaux 1 et 2 en cas d'utilisation des régimes 19 et 29
Par exemple, en cas d'introduction ou d'expédition en vue ou en suite de prestation de services (réparation, travail à façon), vous devez indiquer la valeur marchande du bien dans la colonne valeur statistique du formulaire détaillé.

Le régime

Codes régimes / A l'expédition

21 / Livraison exonérée et transfert

25 / Régularisation commerciale entraînant une minoration de valeur (rabais, remise, avoir...)

26 / Régularisation commerciale entraînant une majoration de valeur (majoration de prix...)

29 / Autres expéditions : pour réparation et en suite de réparation, pour travail à façon et en suite de travail à façon, ventes à distance taxables dans l'État membre d'arrivée, ventes avec installation ou montage...

31 / Refacturation dans le cadre d'une opération triangulaire. Ou Facturation de biens à un donneur d'ordre, établi dans un autre État membre, les biens faisant l'objet d'une prestation de services en France.

Codes régimes / A l'introduction

11 / acquisition intracommunautaire taxable en France

19 / autres introductions : en vue d'un travail à façon ou d'une réparation ,en suite de réparation ou de travail à façon , achats en franchise de TVA

La masse nette Donnée à fournir par les opérateurs de niveaux d'obligation 1 et 2.

Vous devez indiquer la masse en kilogrammes sans décimale de la marchandise dépouillée de tous ses emballages (masse demi-nette en cas de conditionnements légers).

Vous pouvez vous dispenser d'indiquer la masse nette dès lors que le code de nomenclature que vous utilisez nécessite la fourniture des unités supplémentaires.

Unités supplémentaires Donnée à fournir par les opérateurs de niveaux d'obligation 1 et 2.

Il s'agit des unités de mesure autres que le kilogramme, servies pour autant que le code nomenclature utilisé l'exige. Elles ne comportent pas de décimale. Les unités comprises entre 0 et 1 sont codifiées 1. Elles dispensent de la fourniture de la masse nette.

Nature de la transaction Donnée à fournir par les opérateurs de niveaux d'obligation 1 et 2.

Il s'agit d'une codification comportant deux caractères numériques qui permet de transmettre une information économique sur l'opération réalisée (achat/vente, travail à façon ...).

Exemples : 11. pour une vente ferme 40. pour une expédition de biens destinés à faire l'objet d'un travail à façon

Le mode de transport Donnée à fournir uniquement par les opérateurs de niveau d'obligation 1.

Vous devez indiquer par un code numérique à un caractère, le moyen de transport par lequel les marchandises sont présumées devoir quitter le territoire national à l'expédition ou avoir pénétré sur le territoire national à l'introduction.

Codes / Moyens de transport Fiche tiers / onglet divers / deb mode d'expédition

1 / Transport maritime 2 / Transport par chemin de fer 3 / Transport par route

4 / Transport par air 5 / Envois postaux 7 / Installations de transport fixes

8 / Transport par navigation intérieure 9 / Propulsion propre

Le département Donnée à fournir uniquement par les opérateurs de niveau d'obligation 1.

Vous devez indiquer le département français (code à 2 caractères numériques) d'expédition initiale de la marchandise à l'expédition, ou de destination effective à l'introduction.

Le pays d'origine qu'à l'introduction pour les niveaux d'obligation 1 et 2.

code à 2 caractères alphabétiques. Il s'agit du pays d'où sont originaires les biens que vous introduisez, au sens de la réglementation douanière sur l'origine (en règle générale, pays où les marchandises ont été entièrement obtenues ou dans lequel elles ont subi leur dernière transformation ou ouvraison substantielle). Le code peut donc correspondre à celui d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne ou correspondre à la France (FR) en cas de retours. Il peut différer du pays de provenance.

Numéro d'identification de l'acquéreur CE

Cette information est obligatoire à l'expédition, quel que soit votre niveau d'obligation, sauf si vous utilisez le régime 29. Vous devez mentionner le numéro d'identification TVA fourni par votre client intracommunautaire, qui doit figurer sur les factures pour les livraisons intracommunautaires.

Vérifiez la validité le numéro d'identification TVA sur le site Europa.

